Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# DONATION OU SCI

---
Par cmb

Bonjour

Ma s?ur n'a pas d'enfants et moi j'en ai 2.Mes enfants seraient les héritiers quand je décéderai. Elle a une maison à elle ,plus celle de mes parents (j'ai les terres agricoles) et la moitié de la maison de mes grands parents
J'ai vu qu'il y avait 55% de droits de succession pour mes enfants !!!Je ne souhaite pas qu'ils commencent avec des dettes dans leur vie J'essaie d'anticiper
Certaines disent de monter une SCI ? ou que ma s?ur fasse une donation ?
En gros j'ai calculé que la valeur financière s'élèverait à 200 000 euros  J'aimerai garder la maison familiale car je souhaite y aller pendant ma retraite (ma soeur est ok) et je m'occuperai des travaux de la maison etc ...
Merci
Cordialement
CLB

---
Par Tisuisse1

Bonne idée pour le futur. Voyez un notaire qui vous conseillera le meilleur montage juridique correspondant à votre situation.